

LES TAUX DE COTISATION - PERSONNEL NON CADRE

Date d'effet : 1^{er} juillet 2018

GARANTIES	TAUX		
	C GLOBALE	RÉPARTITION	
		SALARIÉ	EMPLOYEUR
Mensualisation	0,45 % TA + TB	-	0,45 %
Incapacité	0,10 % TA + TB	0,10 %	-
Invalidité	0,06 % TA + TB	0,02 %	0,04 %
Décès/Invalidité permanente et totale	0,15 % TA + TB	-	0,15 %
Rente éducation	0,07 % TA + TB	0,06 %	0,01 %
Rente handicap	0,01 % TA + TB	-	0,01 %
PORTABILITÉ	MUTUALISATION		
TOTAL PRÉVOYANCE	0,84 % TA + TB	0,18 %	0,66 %

COTISATIONS À CHARGE EXCLUSIVE DE L'EMPLOYEUR

Financement du paritarisme	0,15 % TA + TB
Fonds de péréquation (congrés exceptionnels)	0,02 % TA + TB
Fonds d'action sociale et professionnelle	0,08 % TA + TB
Indemnité de départ volontaire à la retraite	0,04 % TA + TB